RCS : PAU
Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00542
Numéro SIREN : 444 531 966
Nom ou dénomination : ABITAT SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2020 sous le numéro de dépôt 5487

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PAU

B.P. 90338 - 64000 PAU
Serveur vocal : 0 899 70 22 22
Internet : www.infogreffe.fr
Site : www.greffe-tc-pau.fr

SARL ALB EXPERTS-COMPTABLES
15 rue Faraday
Espace de la Linière 1
64140 Billère

V/REF :
N/REF : 2002 B 542 / 2020-A-5487

Le greffier du tribunal de commerce de Pau certifie qu'il a reçu le 29/10/2020, les actes suivants :

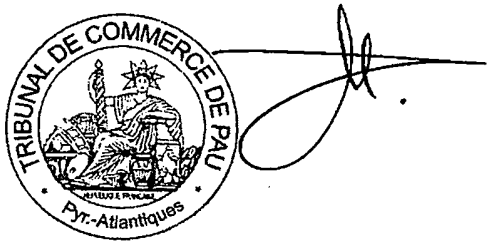
Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 16/10/2020
- Transformation de la SARL ABITAT SERVICE en Société par actions simplifiée

Concernant la société

ABITAT SERVICE
Société à responsabilité limitée
1350 chemin Las Dites
64121 Serres-Castet

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-A-5487 le 30/10/2020
R.C.S. PAU 444 531 966 (2002 B 542)

Fait à PAU le 30/10/2020,
LA GREFFIERE,



ABITAT SERVICE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 630.00 €
Siège social : 1350 chemin Las Dites
64121 SERRES CASTET
444 531 966 RCS PAU

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société ABITAT SERVICE en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 1er avril 2020, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Votre gérance nous a informés de l'absence d'avantages particuliers.

BILLERE, le 16 octobre 2020

Laurent BARREAU

Commissaire à la transformation

5474